

Par leur emploi, les enfants de chœur sont les disciples tout désignés du sanctuaire, les élèves naturels de la piété ; ils sont en contact quotidien avec le prêtre, ils passent une partie de leur temps à l'église ; ce qui leur manque souvent, c'est que l'on s'occupe d'eux, qu'on développe dans leur petite âme les germes des vertus, le goût de la piété, qu'on les mette à même de profiter des grâces dont ils sont, plus que les autres, à la source.

Le point capital est de les bien choisir. Parmi les enfants de leurs fermiers, de leurs employés, ou ceux des familles pauvres qu'ils visitent ou protègent, les prêtres ne pourraient-ils pas facilement discerner les meilleures natures, faire choix des mieux doués, des plus intelligents, s'attacher à eux, commencer à les instruire tout jeunes et à les diriger tout doucement vers l'église ?

L'expérience a maintes fois montré ce que l'on peut obtenir des enfants employés au service de l'autel. Elle prouve que si l'on prend bien ces petits, si on sait leur inculquer le goût de la religion, si on leur apprend à remplir leurs petites fonctions avec amour, avec dévotion envers l'Eucharistie, centre de toute la liturgie catholique tout devient facile dans leur formation d'enfants de chœur accomplis.

Et alors voilà constitués dans les paroisses ces groupes d'enfants qui doivent servir d'exemple pour les autres, d'édification pour les familles, d'argument pour la religion, et qui, après avoir été des modèles d'enfants, de petits apôtres par leur vie et leurs vertus, seront ensuite des hommes, des chefs de famille exemplaires, ou même pourront devenir à leur tour des prêtres zélés, de dignes ministres de Jésus-Christ, des apôtres de la foi, parmi les populations.

Dans les villes, dans les grosses communes, l'idée pourrait recevoir une double application.

Déjà Versailles a donné en cela l'exemple. Il s'y est fondé une œuvre des servants de messe, dans laquelle sont entrés les fils de familles eux-mêmes. C'est un jeune homme qui l'a conçue, le fils d'un des plus vaillants défenseurs des droits catholiques au Parlement Français :